LE CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux et les modalités d'exercice de la tutelle.
- Comprendre le rôle d'information et de conseil des préfectures auprès des collectivités locales.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Une présentation du cadre législatif et réglementaire du pays est réalisée en fonction de la provenance des participants

PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation s'adresse aussi bien aux services préfectoraux en charge du contrôle qu'aux responsables des services des collectivités locales.

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

L'organisation territoriale de l'État

- Les lois de décentralisation et la mise en œuvre des décrets d'application.
- Les différentes administrations de l'État, services centraux et déconcentrés.
- Les administrations locales : domaines et limites de compétence.
- L'organisation des administrations locales et les moyens d'exercice des compétences.

@ présentiel ou @learning

Module 2

Les relations entre les adminstrations d'État et les collectivités locales

- Information, conseil, contrôle de la légalité et tutelle.
- Le contrôle d'opportunité, le contrôle de la légalité a priori ou a posteriori.
- La nature, les limites et les conséquences du contrôle de la légalité.

@ présentiel ou @learning

Module 3

La mise en place et le suivi des procédures

- Les procédures administratives :
- la transmission des actes,
- les observations ou les demandes de compléments,
- le droit de réforme, d'amendement et d'annulation des actes,
- le caractère exécutoire des actes,
- le régime de l'entrée en vigueur des actes,
- le contrôle d'exécution.
- Le rôle des différents acteurs.
- Les actes concernés et exclus.
- Les procédures contentieuses.

@ présentiel ou @learning

Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation